

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOISSAC VALLEE FRANCAISE

Séance du lundi 10 février 2025

Date de la convocation: 03/02/2025

Membres en exercice :
9

Le dix février deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe FLAYOL

Présents : 8

Présents : Sylvette FOUBERT, Nathalie CAUSSE, Christine REBOUL, Maxime FLAYOL, Marc YAGUIYAN, Philippe FLAYOL, Michel THIBON, Thierry VUILLEMOT

Votants: 9

Représentés: Marie-Anne VEDRINES représentée par Nathalie CAUSSE

Pour: 9

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Michel THIBON

Objet: Création d'un branchement AEP au Fez Roland: choix du devis - DE_009_2025

Lecture est faite du devis de l'entreprise Jullian BTP, d'un montant de 1 960.90€ HT pour la création d'un branchement AEP au Fez Roland.

Après vote et délibération à l'unanimité, le conseil municipal:

- décide de retenir le devis de l'entreprise Jullian BTP
- autorise le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Le maire,
Philippe FLAYOL



Le secrétaire de séance
Michel THIBON

Date de transmission de l'acte: 12/02/2025

Date de réception de l'AR: 12/02/2025

048-214800971-DE_009_2025-DE

A G E D I

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOISSAC VALLEE FRANCAISE

Séance du lundi 10 février 2025

Date de la convocation: 03/02/2025

Membres en exercice :
9

Le dix février deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe FLAYOL

Présents : 8

Présents : Sylvette FOUBERT, Nathalie CAUSSE, Christine REBOUL, Maxime FLAYOL, Marc YAGUIYAN, Philippe FLAYOL, Michel THIBON, Thierry VUILLEMOT

Votants: 9

Représentés: Marie-Anne VEDRINES représentée par Nathalie CAUSSE

Pour: 9

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Michel THIBON

Objet: Travaux de voirie communale 2025: choix des devis et demande de subvention au Conseil Départemental - DE_008_2025

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la liste des travaux retenus, et donne lecture des devis reçus de l'Entreprise Claude Legrand:

*Chemin du Mas pour 3 672€ HT : enrochement au second ruisseau, radier béton après la ligne électrique

* Chemin d'Appias pour 5 743.88 € HT et 1 407.44€ HT : Curage de fossés, Talus faisant avaloirs au pont du ruisseau après la chèvrerie. Correction d'un affaissement après le pont de la chèvrerie au moyen d'une poutre béton. Accotement bétonné sous la maison Merceret.

*Chemin de Combes pour 20 340.74€ HT: Reprise des accotements du gué, passages bétonnés entre les zones bétonnées existantes.

* Chemin du Raynaldès pour 446.00€ HT: Création de fossés pour évacuation au virage en épingle coté Est

Soit un montant total des travaux : 31 610.06 € HT

Après vote et délibération à l'unanimité, le conseil municipal:

- décide de retenir les devis de l'entreprise Legrand
- sollicite une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 40% et autorise le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Le maire,
Philippe FLAYOL



Le secrétaire de séance
Michel THIBON

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. Thibon', written over a faint circular stamp.

Date de transmission de l'acte: 12/02/2025

Date de réception de l'AR: 12/02/2025

048-214800971-DE_008_2025-DE

AGEDI

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOISSAC VALLEE FRANCAISE

Séance du lundi 10 février 2025

Date de la convocation: 03/02/2025

Le dix février deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe FLAYOL

Membres en exercice :
9

Présents : 8
Présents : Sylvette FOUBERT, Nathalie CAUSSE, Christine REBOUL, Maxime FLAYOL, Marc YAGUIYAN, Philippe FLAYOL, Michel THIBON, Thierry VUILLEMOT

Votants: 9

Pour: 9
Représentés: Marie-Anne VEDRINES représentée par Nathalie CAUSSE

Contre: 0
Excusés:

Abstentions: 0
Absents:

Secrétaire de séance: Michel THIBON

Objet: Remplacement du panneau Natura 2000 - DE_007_2025

Monsieur le maire informe l'assemblée que Lucile SOBCZAK, Chargée de mission Natura 2000 "Vallée du Gardon de Mialet" à la Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère l'a contacté pour nous demander de remettre en état le panneau Natura 2000 qui avait été endommagé peu de temps après sa pose en 2017 au Pont d'Appias.

Un devis a été fait auprès de l'entreprise qui avait réalisé les panneaux en 2017, Azur Signalétique, d'un montant de 944.51€ TTC, hors pose.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de prendre en charge cette dépense en utilisant la dotation biodiversité qui est reversée aux communes, maintenant appelée "dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales".

Après vote et délibération à l'unanimité, le conseil municipal:

- décide d'accepter ce devis
- autorise le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Le maire,
Philippe FLAYOL



Le secrétaire de séance
Michel THIBON

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. Thibon', written over a faint circular stamp.

Date de transmission de l'acte: 12/02/2025
Date de réception de l'AR: 12/02/2025
048-214800971-DE_007_2025-DE
A G E D I

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOISSAC VALLEE FRANCAISE

Séance du lundi 10 février 2025

Date de la convocation: 03/02/2025

Membres en exercice :
9

Le dix février deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe FLAYOL

Présents : 8

Présents : Sylvette FOUBERT, Nathalie CAUSSE, Christine REBOUL, Maxime FLAYOL, Marc YAGUIYAN, Philippe FLAYOL, Michel THIBON, Thierry VUILLEMOT

Votants: 9

Représentés: Marie-Anne VEDRINES représentée par Nathalie CAUSSE

Pour: 9

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Michel THIBON

Objet: Aménagement de la rampe d'accès à l'aire de jeux de Saint Roman de Tousque: nouveau devis - DE_006_2025

En 2022, nous avons obtenu une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 40% pour un devis d'un montant de 12 250€ HT de l'entreprise Maçonnerie Nicolas Verdier afin de réaménager la rampe d'accès à l'aire de jeux de Saint Roman de Tousque.

Les choix de réalisation et les prix unitaires ayant évolué, l'entreprise nous présente aujourd'hui un devis réactualisé, d'un montant de 14 292€ HT.

Après vote et délibération à l'unanimité, le conseil décide:

- d'accepter ce nouveau devis
- autorise le maire à signer tout document afférent à ce dossier

Le maire,
Philippe FLAYOL

Le secrétaire de séance
Michel THIBON



Date de transmission de l'acte: 12/02/2025
Date de réception de l'AR: 12/02/2025
048-214800971-DE_006_2025-DE
A G E D I

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOISSAC VALLEE FRANCAISE

Séance du lundi 10 février 2025

Date de la convocation: 03/02/2025

Membres en exercice :

9

Le dix février deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe FLAYOL

Présents : 8

Présents : Sylvette FOUBERT, Nathalie CAUSSE, Christine REBOUL, Maxime FLAYOL, Marc YAGUIYAN, Philippe FLAYOL, Michel THIBON, Thierry VUILLEMOT

Votants: 9

Représentés : Marie-Anne VEDRINES représentée par Nathalie CAUSSE

Pour: 9

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Michel THIBON

Objet: Octroi d'une aide financière en soutien à Mayotte - DE_005_2025

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Moissac Vallée Française tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Moissac Vallée Française contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1€ par habitant, soit 226€
- à La Croix rouge française, 98 rue Diderot, 74694 Paris Cedex 14

Après avoir entendu ce rapport, l'Assemblée décide d'approuver ce soutien à la population de Mayotte, et d'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Le maire,
Philippe FLAYOL



Le secrétaire de séance
Michel THIBON

Date de transmission de l'acte: 12/02/2025
Date de réception de l'AR: 12/02/2025
048-214800971-DE_005_2025-DE
A G E D I

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOISSAC VALLEE FRANCAISE

Séance du lundi 10 février 2025

Date de la convocation: 03/02/2025

Membres en exercice :
9

Le dix février deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe FLAYOL

Présents : 8

Présents : Sylvette FOUBERT, Nathalie CAUSSE, Christine REBOUL, Maxime FLAYOL, Marc YAGUIYAN, Philippe FLAYOL, Michel THIBON, Thierry VUILLEMOT

Votants: 9

Pour: 9

Représentés: Marie-Anne VEDRINES représentée par Nathalie CAUSSE

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Michel THIBON

Objet: Délibération du conseil municipal concernant la modification des statuts du Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles (extension du périmètre) - DE_004_2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DE_2024-54 du 04 décembre 2024 du conseil municipal de Saint Florent-sur-Auzonnet portant sur l'adhésion de la commune au SHVC au titre de la compétence « création, entretien et mise aux normes des équipements DFCl (points d'eau, pistes, barrières, panneaux...) »

Vu la délibération n° DE 2024_54 du 5 décembre 2024 du conseil municipal de Saint Julien les Rosiers portant sur l'adhésion de la commune au SHVC au titre de la compétence « création, entretien et mise aux normes des équipements DFCl (points d'eau, pistes, barrières, panneaux...),

Vu la délibération n°DE 2024-56 / 5-7 du 27 novembre 2024 conseil municipal de Rousson portant sur l'adhésion de la commune au SHVC au titre de la compétence « création, entretien et mise aux normes des équipements DFCl (points d'eau, pistes, barrières, panneaux...) »,

Vu la délibération n°DE 47-2024 du 25 novembre 2024 du conseil municipal des Mages portant sur l'adhésion de la commune au SHVC au titre de la compétence « création, entretien et mise aux normes des équipements DFCl (points d'eau, pistes, barrières, panneaux...) »,

Vu les statuts du Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles,

Vu la délibération n°D2024-43 du 09/12/2024 du conseil syndical du SHVC portant sur les adhésions des communes de Saint Florent sur Auzonnet, Saint Julien les Rosiers, Rousson et Les Mages au SHVC au titre de la compétence « création, entretien et mise aux normes des équipements DFCl (points d'eau,

pistes, barrières, panneaux...) »

Monsieur Le Maire rappelle que le Syndicat intercommunal des Hautes Vallées Cévenoles (auquel adhère la commune) intervient, en lien avec le PNC/Réserve de Biosphère, les intercommunalités et différentes structures du territoire, dans une approche globale et participative à l'échelle du massif cévenol pins maritimes/châtaigniers Gard-Lozère (le versant sud du Lozère et du Bougès-Fontmort) apportant de l'animation territoriale et de l'ingénierie aux collectivités en complément de celle dont elles peuvent déjà disposer, et permettant aux communes rurales gardoises et lozériennes de ce même massif de travailler ensemble. Ce Syndicat compte 24 communes membres.

Monsieur Le Maire précise que les modifications statutaires portent sur l'adhésion de nouvelles communes :

- Saint Florent sur Auzonnet,
- Saint Julien les Rosiers,
- Rousson
- Les Mages

Au titre de la compétence « création, entretien et mise aux normes des équipements DFCl (points d'eau, pistes, barrières, panneaux...

Monsieur Le Maire dépose sur le bureau la délibération portant sur la modification des statuts du SHVC (extension de périmètre) et demande au conseil de se prononcer.

Après délibéré, le conseil municipal :

- donne un avis favorable pour l'extension du périmètre du SHVC à compter du 01/07/2025, à savoir l'ajout de quatre communes : Saint Florent sur Auzonnet, Saint Julien les Rosiers, Rousson et les Mages au titre de la compétence « «création, entretien et mise aux normes des équipements DFCl (points d'eau, pistes, barrières, panneaux...) »,
- Charge le Maire d'informer le Président du Syndicat de cette décision.

Le maire,
Philippe FLAYOL



Le secrétaire de séance
Michel THIBON

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Thibon', written over a faint grid background.

Date de transmission de l'acte: 12/02/2025

Date de réception de l'AR: 12/02/2025

048-214800971-DE_004_2025-DE

A G E D I